

Bureau du 15 octobre 2001

Décision n° 2001-0241

commune (s) : Lyon 9°

objet : **La Duchère - GSUP - Actions 2001 - Conventions de participation financière**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 octobre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La démarche de gestion sociale et urbaine de proximité est inscrite au cœur des enjeux du contrat de ville 2000-2006 de l'agglomération lyonnaise, du projet de quartier de la Duchère et du Grand projet de ville. Sur le quartier de la Duchère, elle est le moyen d'une réponse collective et concertée des acteurs locaux, collectivités et institutions aux problématiques spécifiques du quartier, afin d'enrayer le processus de déqualification qui conduit aux départs des Duchérois et au manque d'attractivité du quartier vis-à-vis d'habitants potentiels.

Cette démarche se décline selon la convention-cadre 2001-2003 approuvée par délibération du Conseil en date du 27 mars 2001 autour de trois axes :

- amélioration de la gestion urbaine et du cadre de vie,
- amélioration du lien social de proximité,
- amélioration de la sécurité et de la tranquillité des habitants.

En ce qui concerne le premier axe : amélioration du cadre de vie, diverses actions sont prévues en 2001 :

- réfection du parc de stationnement de l'immeuble situé au Plateau, 220, boulevard de la Duchère, au cœur du périmètre Grand projet de ville (GPV),
- rénovation des parties communes d'immeubles situés au Plateau et à la Sauvegarde, gérés par l'OPAC du Rhône et l'OPAC du Grand Lyon,
- création-gestion de locaux encombrants sur le quartier de la Sauvegarde, sujet à de nombreux dépôts sauvages,
- participation à l'entretien des centres commerciaux du Plateau et de Balmont afin de les rendre attractifs et sécurisants,
- fonds de petits travaux sur les espaces extérieurs afin de faire face rapidement à des travaux qui ne pourraient être pris en charge par les services de droit commun.

Pour le deuxième axe : amélioration du lien social dans le quartier, il s'agit de :

- poursuivre le travail du médiateur sur le quartier de la Sauvegarde,
- aider un bailleur du Plateau à la création de deux postes d'agents de sites, principaux interlocuteurs des habitants,
- aider un bailleur du Plateau à mettre en place une action de renforcement des relations avec ses locataires afin de les mobiliser dans la vie de leurs immeubles.

Enfin, le troisième axe : l'amélioration de la tranquillité publique concerne l'étude de tranquillité qui permettrait la mise en œuvre d'un dispositif de tranquillité au sein des quatre grands quartiers d'habitat social de la ville de Lyon : la Duchère, Mermoz, Langlet Santy et Gerland.

Le coût total de l'ensemble des actions pour l'année 2001, auxquelles participe le service développement social de la Communauté urbaine s'élève à 92 231,66 € (605 000 F nets de taxes).

Pour mémoire, est inscrite dans le tableau la participation de la Communauté urbaine à la régie de quartier pour le surentretien des espaces extérieurs, qui est financée directement par la direction de la propreté.

Actions	Coût (en F)	ville de Lyon	Communauté urbaine	Etat	Région	Autres
I. Amélioration du cadre de vie						
remise en état de 10 logements vacants AOTEP	250 000	40 000		100 000		
réfection du parc de stationnement de l'immeuble 220 - OPAC du Rhône	170 000		40 000	85 000		45 000
rénovation des parties communes OPAC du Rhône	240 000	80 000	80 000			80 000
fidélisation des locataires-rénovation de logements pour personnes âgées - OPAC du Rhône	52 500	15 000				37 500
rénovation des parties communes OPAC du Grand Lyon	260 000	60 000	100 000			100 000
remise en état de logements vacants OPAC du Grand Lyon	736 000	136 000		350 000		250 000
amélioration de logements occupés OPAC du Grand Lyon	70 000					70 000
création-gestion de locaux encombrants OPAC du Grand Lyon	275 000		90 000	90 000		95 000
convention surentretien des espaces extérieurs - régie de quartier	698 953	169 739	169 739 direction propreté			359 475
entretien des centres commerciaux Plateau et Balmont - régie de quartier	100 000	50 000	50 000			
intervention rapide encombrants régie de quartier	0					
encadrement nettoyages extérieurs régie de quartier	210 000	70 000		70 000	70 000	
fonds de petits travaux espaces extérieurs - ville de Lyon DSU	210 000	70 000	70 000	70 000		
étude en vue de la sécurisation des parcs de stationnement - Grand Lyon DSU	0					
enquête satisfaction des habitants Grand Lyon DSU	0					
information respect environnement sur les opérations d'aménagements - Grand Lyon DSU	0					
II. Amélioration du lien social						
création de deux postes de gardiens barres 410 et 550 - OPAC du Grand Lyon	0					
1/2 poste de médiateur OPAC du Grand Lyon	110 000		55 000			55 000
création de deux postes d'agents de site OPAC du Rhône	310 000		45 000			265 000
formation des habitants sur les asso- ciations de locataires - ville de Lyon DSU	0					
formation inter-services publics ville de Lyon	170 000			90 000	80 000	
animation du réseau inter-gardiens Mermoz-Duchère - ville de Lyon	179 670	55 000			79 600	45 070
formation des copropriétaires ville de Lyon DSU	20 000	10 000		10 000		
livret d'accueil Duchère ville de Lyon	60 000	40 000		20 000		
renforcement des relations entre locataires OPAC du Rhône	80 000	15 000	15 000	20 000		30 000

III. Amélioration de la tranquillité publique						
étude tranquillité Mermoz, Duchère, Gerland, Langlet Santy-ville de Lyon CLS	250 000	90 000	60 000	70 000		30 000
sous-total de la participation DSU	3 753 170	731 000	605 000	975 000	279 600	1 132 570
Total de la participation de la Communauté urbaine	4452 123	900 739	774 739	975 000	279 600	1 492 045

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil en date du 27 mars 2001 et celle n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

1° - Accepte le versement, par la Communauté urbaine, des participations financières aux diverses actions de GSUP pour l'année 2001 telles que décrites ci-dessus.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions de participations financières à passer avec les différents partenaires, engageant la Communauté urbaine pour un montant total de 92 231,66 € (605 000 F nets de taxes).

3° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - comptes 657 570, 657 370, 657 340, 657 540 et 657 280 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,